

L'ACN¹ appelle à la protection du patrimoine architectural remarquable de la ville de Nogent sur Marne

Pétition des riverains des rues André Pontier² et des Héros Nogentais Ouverte à tous les nogentais

- Soucieux d'un projet pouvant entraîner la **démolition d'une ou deux maisons de la rue André Pontier classées au patrimoine architectural de la ville** puis la construction par un promoteur d'un vaste ensemble immobilier, l'Association du Coteau de Nogent (ACN) considère qu'il existe un risque sérieux d'atteinte à la qualité de l'environnement et au cadre de vie auxquels les riverains et les habitants du quartier sont attachés,
- Considérant que cette opération immobilière pourrait entraîner la disparition d'une ou plusieurs propriété(s) dite(s) « protégée(s) » figurant à l'inventaire des bâtiments remarquables de la ville de Nogent-sur-Marne (Titre VIII du POS de Février 2001) mais aussi de leurs jardins qui confèrent au quartier un caractère aéré et verdoyant,
- Préoccupé par la densification récente (hauteur des bâtiments, emprise au sol) des constructions nouvelles (bloc de 48 logements d'habitation à l'angle des rues André Pontier/Héros Nogentais) qui modifie déjà considérablement l'aspect du quartier,

L'ACN a écrit au Maire le 15 février 2006 pour lui faire part de l'inquiétude de nombreux riverains. La Mairie a fait savoir à l'ACN **qu'elle partageait ce souci de préservation du patrimoine architectural** et lui exprimer son intention de prendre dans le (futur) PLU³ des dispositions pour assurer une protection plus efficace des bâtiments remarquables et de l'esthétique générale de nos quartiers.

Parce que « Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement »

(Article 2 de la Charte de l'environnement à valeur constitutionnelle)

Je soutiens l'action de l'ACN qui demande à la commune de Nogent-sur-Marne :

- d'assurer la protection effective de ou des propriétés « classées » situées dans le secteur de la rue André Pontier/rue des Héros Nogentais,
- en s'abstenant de délivrer le permis de démolir et de construire,
- en recherchant avec toutes les parties concernées une solution en vue d'assurer la sauvegarde de ce patrimoine remarquable.

En signant cette pétition, je défends un élément du patrimoine architectural qui contribue à l'identité de la Commune de Nogent sur Marne.

CHAQUE SIGNATURE COMPTE

**Retournez la liste à l'ACN
35 rue François Rolland
94130 Nogent sur Marne**

(vous pouvez aussi la déposer dans la boîte aux lettres)

1 - Association du Coteau de Nogent (ACN), agréée pour la protection de l'environnement.

2 - La voie dite 3ème sentier du jeu de l'Arc a été classée voie communale en juin 1901 et a pris le nom d'André Pontier qui fût Maire de Nogent de 1869 à 1871.

3 - Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui a vocation à se substituer à l'actuel Plan d'Occupation des Sols (POS)

Liste des signataires

Nom	Prénom	Adresse	e-mail	Signature
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
30				

Retournez la liste à l'ACN
35 rue François Rolland - 94130 Nogent sur Marne
(vous pouvez aussi la déposer dans la boîte aux lettres)